

Egalité professionnelle

Une votation pour le congé et le confort menstruels à La Poste

La fédération SUD PTT propose aux postier-es une votation sur la prise en compte par La Poste de la santé et du confort des femmes, avec la possibilité de poser un congé-menstruel en cas de forte indisposition, la pose de distributeurs de protections hygiéniques et de lavabos dans tous les sanitaires femmes.

C'est la deuxième année consécutive que SUD PTT va porter cette revendication auprès de la direction dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2023. En 2022 nous avons déjà proposé une série de mesures sur le congé hormonal et des aménagements de locaux dans l'entreprise publique qui emploie 52,7% de femmes.

Nous avons alors essuyé un refus net de la direction de La Poste d'aborder le sujet, avec un argument sur la "stigmatisation" des femmes qui envisageraient de faire une pause dans leur travail.

Quand au ministère de l'économie, tutelle de La Poste, la réponse a été dans la même ligne "Sur les sujets que vous mettez en avant, les partenaires sociaux ont fait le choix de maintenir le dispositif actuel de prise en charge des situations de harcèlement et de ne pas retenir l'idée d'un congé menstruel." (courrier en pièce jointe)

Nous avons donc décidé de nous en remettre à l'avis des principales intéressées, de leurs collègues masculins en proposant une votation à l'attention des postier-es et de leurs proches pour peser dans les Négociations Annuelles Obligatoires de 2023.

Le vœu :

«Je soutiens la mise en place d'un congé menstruel à La Poste SA sous forme d'Autorisations Spéciales d'Absence, la pose de distributeurs de protections hygiéniques et de lavabos dans les sanitaires femmes.

Tous les lieux de travail devront par ailleurs prévoir une salle de détente et des pauses adaptées aux besoins des personnes qui ont leurs règles.»

La votation est hébergée sur le site chng.org et adressés à Bruno Lemaire, ministre de l'économie, Bérangère Couillard, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations et à Philippe Wahl, président de La Poste.

Nous sommes sur un vrai sujet d'égalité dans la plus grande entreprise publique de France qui devrait suivre l'exemple de nombre de collectivités et d'entreprises. Marre de jouer la comédie quand on souffre, marre de prioriser le travail sur la santé, il est grand temps que le sentiment de honte change de camp.

Lien vers la votation : <https://chng.it/MkttwkbPgX>

Paris, le 23 novembre 2023





**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE CHEF DE CABINET

Paris, le **09 AOUT 2022**

Nos références : MEFI-D22-02264
Vos références : Votre lettre du 16 juin 2022

Mesdames les Secrétaires fédérales,

Vous avez bien voulu faire part à M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, des revendications de votre syndicat dans le cadre des négociations du nouvel accord d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du groupe La Poste.

Ce nouvel accord, couvrant la période 2022 à 2025, a été signé le 21 juillet dernier par la Confédération française démocratique du travail, le syndicat Force Ouvrière, Osons l'avenir, l'Union nationale des syndicats autonomes et la Confédération générale du travail et entrera en vigueur le 1^{er} août 2022. Sur les sujets que vous mettez en avant, les partenaires sociaux ont fait le choix de maintenir le dispositif actuel de prise en charge des situations de harcèlement et de ne pas retenir l'idée d'un congé menstruel. En outre, l'accord ainsi signé inclut d'autres mesures importantes en matière de l'égalité professionnelle, de la mixité, de la lutte contre le sexisme et les violences, de la santé au travail et de l'accompagnement de la parentalité. En tant qu'actionnaire, l'État ne peut que prendre acte du résultat de ces négociations.

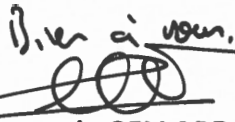
1/2

Madame Angélique GROSMAIRE
Madame Marie VAIRON
Secrétaires fédérales
Fédération syndicale des activités
postales et de télécommunications
25-27 rue des Envierges
75020 Paris

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Soyez assurées que l'État, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, co-actionnaire de La Poste, est attentif au respect de la diversité et, notamment, à la mise en œuvre d'une politique à la fois rigoureuse et ambitieuse d'égalité femmes-hommes au sein du groupe La Poste. À ce titre, le ministre ne peut que se féliciter que La Poste compte aujourd'hui 52,7 % de femmes dans ses effectifs, 52 % dans l'ensemble de l'encadrement et 36 % parmi les cadres dirigeants, que les rémunérations y soient équivalentes entre les femmes et les hommes, l'écart de salaires étant de 0,2 % en faveur des femmes en 2021, et que La Poste ait obtenu la note de 94 à l'index de l'égalité professionnelle.

Je vous prie de croire, Mesdames les Secrétares générales, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Augustin CELLARD